

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 26 mai 2026

L'URPS Kinés Centre-Val de Loire publie une trame de convention pour la mutualisation des plateaux techniques

Une trame qui s'adapte à tous les besoins et une carte interactive inédite

Fruit d'un travail mené dans le cadre du CPOM contracté avec l'ARS Centre-Val de Loire, l'URPS Kinés Centre-Val de Loire met dès aujourd'hui à disposition des kinésithérapeutes libéraux de la région une trame de convention pour la mise à disposition ou la location de plateaux techniques. **Ce document n'est pas un modèle figé : c'est un outil de travail, une base pratique que chaque structure peut s'approprier et adapter** à son matériel, son organisation, ses horaires, ses conditions financières.

Un accès aux soins fragilisé par le coût de l'investissement

En Centre-Val de Loire, certaines pathologies neurologiques, orthopédiques lourdes, polytraumatismes nécessitent l'accès à des équipements spécialisés que peu de cabinets libéraux peuvent se permettre d'acquérir. Ainsi, certains patients sont orientés en dehors de la région faute d'une offre de proximité, et des kinésithérapeutes ne peuvent pas développer certains types de pratiques pourtant attendus.

Mutualiser: un facteur d'attractivité

Selon les répondants à la Grande Enquête de l'URPS de juillet 2022, **le type de pratiques que permet un lieu d'exercice constitue le critère prioritaire dans le choix d'installation des étudiants** en kinésithérapie. Disposer de plateaux techniques mutualisés permet ainsi d'améliorer l'attractivité du territoire. En 2022, un kinésithérapeute diplômé sur cinq en région est intéressé par la mutualisation de leur plateau technique ou l'utilisation d'un plateau technique mutualisé.

Une trame de convention pour lever les freins pratiques

L'URPS met aujourd'hui à disposition une trame de contrat de mutualisation, librement adaptable, qui encadre les conditions de prêt ou de location d'un plateau technique entre deux parties : un prêteur (cabinet libéral ou SMR) et un emprunteur (kinésithérapeute libéral). Le document couvre les aspects essentiels : description du matériel, fréquence d'utilisation, conditions financières, responsabilités respectives et protection des données patients.

L'outil s'adresse en priorité aux professionnels en activité souhaitant optimiser l'usage d'équipements coûteux, mais aussi aux jeunes diplômés qui souhaitent s'installer dans la région sans supporter immédiatement le poids d'un investissement lourd.

“Cette trame de convention est un outil concret pour que les acteurs volontaires de nos territoires puissent se trouver, se faire confiance et travailler ensemble.”

Morgan Colas, président de l'URPS Kinés Centre-Val de Loire

Pour qui, et comment l'utiliser ?

La convention s'adresse à tous les kinésithérapeutes libéraux de la région, qu'ils soient prêteurs ou emprunteurs, ainsi qu'aux SMR souhaitant ouvrir leurs plateaux techniques à des libéraux. Elle est disponible en [téléchargement sur le site de l'URPS](#).

La trame a été conçue comme un point de départ, non comme une contrainte. Les articles sont modulables : prêt gratuit ou onéreux, fréquence ponctuelle ou régulière, partenariat entre libéraux ou avec un SMR. Chaque binôme l'adapte à sa réalité. Chaque praticien signataire d'un contrat avec une structure extérieure est rappelé à l'obligation de déclaration auprès de son Ordre départemental.

#PLATEAUTEQUE #PARTAGETONPLATEAU: Se trouver facilement grâce à une carte interactive

Pour faciliter la mise en relation, l'URPS lance également une plateforme de mise en relation en ligne, accessible sur https://urpsmkl-cvl.fr/mutualisation_plateaux/. Kinésithérapeutes et structures peuvent s'y référencer gratuitement, s'ils souhaitent proposer un plateau technique. Une carte interactive permet de visualiser en un coup d'œil les offres disponibles sur le territoire. **L'inscription est libre et sans engagement : chaque participant peut se retirer à tout moment, sans démarche complexe.**



À propos de URPS Masseurs Kinésithérapeutes Centre Val-de Loire

L'URPS MKL Centre-Val de Loire représente les masseurs-kinésithérapeutes libéraux auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé). Les URPS contribuent à l'organisation de l'offre de santé régionale. Pour mener à bien ses missions, l'URPS MKL Centre-Val de Loire agit pour représenter les professionnels libéraux, développer l'exercice professionnel, et accompagner la population, notamment en menant l'action «Protège ton Dos» ou la Chambre des Erreurs.

Contact Presse :

Morgan Colas, Président

06 31 99 43 88

presidence@urpsmkl-centrevaldeloire.fr

Laurie Gillet, Cheffe de projet

06 86 25 54 14

contact@urpsmkl-centrevaldeloire.fr

